

Commission Locale de l'Eau du SAGE Val Dhuy Loiret

Bureau du 28 mai 2013

Délibération n°13_02 : Consultation sur le projet d'arrêté portant sur la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages du val d'Orléans

En application de l'article L211-3 du code de l'environnement et des articles R114-1 à R114-10 du code rural et de la pêche maritime, la commission locale de l'eau est consultée sur le projet d'arrêté portant sur la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages du val d'Orléans.

Afin d'aider la Commission Locale de l'Eau dans la rédaction de son avis, une note de présentation de l'intérêt du projet et de son cadre d'élaboration a été fournie.

Après examen du projet d'arrêté et de la note explicative fournis, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Val Dhuy Loiret décide de rendre un avis favorable à ce projet.

Hugues SAURY



Président de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret